

Récapitulatif des promotions des instituteurs et des professeurs des écoles 2013-2014

Concernant les instituteurs :

CH : choix / MC : mi-choix / AN : ancienneté.

Au 10° échelon : 1 MC et 1 AN.

Au 11° échelon : 5 CH, 7 MC et 2 AN.

Décimales restantes de 0.4 au CH et 0.57 au MC donnant droit à 1 promotion supplémentaire au MC 1 à titre exceptionnel au CH chez les instituteurs.

Promotion des instituteurs

Barème du dernier promu

échelon	choix	mi-choix
10		36.706
11	40.235	40.297

Concernant les PE :

GC : grand choix / CH : choix / AN : ancienneté.

Au 4° échelon : 40 AN.

Au 5° échelon : 35 GC et 87 AN.

Au 6° échelon : 36 GC, 57 CH et 29 AN.

Au 7° échelon : 43 GC, 70 CH et 30 AN.

Au 8° échelon : 60 GC, 108 CH et 40 AN.

Au 9° échelon : 49 GC, 80 CH et 33 AN.

Au 10° échelon : 31 GC, 82 CH et 24 AN.

Au 11° échelon : 23 GC, 33 CH et 11 AN.

Décimales restantes de 2.3 au GC et 2.85 au CH donnant droit à 2 promotions supplémentaires au GC et 3 au CH pour les PE (au GC dans l'échelon, à l'échelon et au CH dans l'échelon).

Promotion des PE

Barème du dernier promu

échelon	Grand choix	choix
5	16	
6	20.5	19.25
7	23.75	23.397
8	28	28
9	37.625	33.5
10	42.403	38.658
11	52.503	49

Hors Classe

Au 5° échelon : 2 promu

Au 6° échelon : 30 promus à l'AN.

Au 7° échelon : 14 promus à l'AN.



Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée